

## ADMINISTRATION

### Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 26 octobre 2016 portant désignation des membres du jury d'évaluation de la période de formation professionnelle des inspecteurs-élèves du travail de la promotion 2015**

NOR : ETSR1630883A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,  
Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, notamment son article 8 ;  
Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;  
Vu l'arrêté du 10 août 2010 modifié fixant les modalités de la formation et les conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs-élèves du travail, notamment ses articles 8 à 11,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés en qualité de membres du jury chargé d'évaluer les connaissances et compétences acquises par les inspecteurs-élèves du travail, lauréats des concours ouverts au titre de l'année 2015, au cours de leur formation de quinze mois :

M. Jean-Yves HOCQUET, administrateur général, président du jury ;

Au titre des agents du corps de l'inspection du travail ayant exercé les fonctions de contrôle depuis quatre ans au moins :

M. Alain PEREZ, directeur du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie ;

M. Didier BRASSART, directeur du travail honoraire ;

Au titre des agents de catégorie A en fonction dans les services centraux ou déconcentrés des ministères chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

Mme Hélène RUBI, directrice du travail, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bretagne ;

M. Jean Luc CATANAS, attaché hors classe, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Au titre des personnalités qualifiées :

Mme Isabelle DUBOIS-GOYARD, chargée de mission au sein de la direction régionale adjointe de Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes ;

Mme Christine RECEVEUR, directrice du travail honoraire.

#### Article 2

Sont adjoints aux membres du jury en application de l'article 8 du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé :

Mme Isabelle BOUGEROL, en qualité de personne compétente en matière d'insertion des travailleurs handicapés ;

Mme Françoise APPREDERISSE, en qualité de représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination.

#### Article 3

Mme Isabelle DUBOIS-GOYARD est désignée pour remplacer le président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 4

Le jury désigné à l'article 1<sup>er</sup> procède à la délibération finale.

Article 5

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 octobre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels,*  
M.-F. LEMAÎTRE